



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 10 février 2025
Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de suffrages exprimés : 33 dont : 5 pouvoirs	

SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Bernard MANILLERE, Claude RAYNAUD, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Didier CHASSAIN,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN,

Absents :

Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Luc CHAPUT, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Pascale MORIN.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_040 : Gens du voyage - Convention avec la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge pour la gestion d'une aire d'accueil de gens du voyage

Institutions et vie politique - Intercommunalité

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024_169 du 16 décembre 2024 suite à la modification d'un article de la convention.

Afin de répondre aux enjeux du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy de Dôme, la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge a créé une aire d'accueil temporaire sur la zone d'activité de l'Aize à Combronde.

N'ayant pas les moyens en interne de gérer l'aire, la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge a proposé à Plaine Limagne de mutualiser le poste de gestionnaire et de médiateur gens du voyage.

Cette mutualisation aura pour intérêt d'optimiser les ressources humaines et de pouvoir mettre en place un projet social partagé, ouvrant droit à un financement du LEADER.

Le projet de convention de prestation de service est présenté en annexe.

Les modalités de la prestation seraient les suivantes :

- 6 heures par semaine (5 heures sur site et 1 heure de permanence téléphonique) ;
- Participation financière basée sur le coût réel de l'agent et le cout des frais de transport.
- Paiement au trimestre.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver la prestation de service auprès de la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge pour la gestion de l'aire d'accueil de Combronde,**
- **d'autoriser le président à signer ladite convention,**
- **d'autoriser le président a effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 26 février 2025

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement